



EIFFAGE AMENAGEMENT

Cité internationale de la gastronomie et du vin

Avenant n° 3

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'UNE PART

- Dijon métropole, représentée par Monsieur François REBSAMEN, son président, dûment habilité par délibération du Bureau métropolitain en date du 16 novembre 2023

ET D'AUTRE PART

- la société EIFFAGE AMENAGEMENT, société par action simplifiée, au capital de 75 000 €, dont le siège social est à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) - 11 place de l'Europe, identifiée sous le numéro 732 004 411 RCS VERSAILLES, représentée par Monsieur Christian de FIRMAS, en qualité de directeur aménagement d'EIFFAGE AMENAGEMENT et ci-après dénommée le maître d'ouvrage ou EIFFAGE AMENAGEMENT.

PREAMBULE

Dans le cadre de l'opération dénommée Cité internationale de la gastronomie et du vin, une convention de transfert des espaces communs a été signée le 15 avril 2016.

Selon les articles 8 et 10 de la convention, les installations peuvent être livrées en plusieurs phases et leur cession interviendra à titre onéreux de l'euro à l'euro, à hauteur du prix plafond fixé à la fiche 2,3 du Contrat de Redynamisation du site de Défense BA102, soit un montant total maximal de 4,5 millions € HT.

Afin d'actualiser ce phasage, le plan de transfert des installations de la première phase a été acté par l'avenant n° 1 signé le 13 avril 2021, pour un montant de 392 569 € HT, et celui de la seconde phase par l'avenant n° 2, signé le 1^{er} avril 2022, pour un montant de 3 020 603 € HT.

ARTICLE 1

Au titre de cette phase 3, le plan des espaces à transférer est annexé au présent avenant et le montant des travaux correspondant s'élève à 701 596 € HT.

ARTICLE 2

Toutes les clauses et conditions générales de la convention initiale demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à DIJON, le

Pour le maître d'ouvrage
EIFFAGE AMENAGEMENT
Son directeur aménagement

Monsieur Christian de FIRMAS

Pour Dijon métropole
Son président

Monsieur François REBSAMEN